

Jungholtz

Bulletin municipal d'informations

2016
Octobre
N°13



S'Dorfblättla

Chers habitants de Jungholtz,

C'est la rentrée, après un bel été, particulièrement chaud !

Sans revenir sur tout ce que nous avons vécu cet été, et sur les événements tragiques que nous n'oublierons jamais, je tiens à saluer et vivement remercier la mobilisation des élus et des associations qui, par leurs actions, animent notre village. Sans cet engagement bénévole et cette coopération, bon nombre d'événements ne pourraient se tenir.

Nous allons continuer à nous rencontrer tout au long de l'année lors des différents événements qui jalonnent la vie associative, culturelle et sportive Jungholtzoises.

Continuer à vivre, ne renoncer à rien, ne pas tomber dans le piège du repli sur soi est un acte de résistance et une défaite infligée à ceux qui voudraient que la France renonce à ses valeurs fondamentales, républicaines et fédératrices.

Dans ce contexte si particulier, avec des mesures de sécurité appropriées, la rentrée scolaire s'est bien déroulée grâce à la compréhension et la coopération des parents, grâce aussi aux équipes pédagogiques qui ont, avec beaucoup de bienveillance, accompagné les enfants lors de ces premiers jours de classe.

La pédagogie entrera aussi en ligne de compte pour les jeunes élèves qui utilisent les transports scolaires. Ainsi, nous sensibiliserons également nos jeunes à la sécurité [l'Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (ANATEEP) a retenu comme slogan : "Évacuer un car, ça s'apprend"]. Ce mode de transport est de loin un des plus sûrs. Mais un accident peut arriver, et, dans ce cas, il est urgent d'évacuer sans bousculade, avec calme et méthode, même dans l'urgence.

Une rentrée, après la trêve estivale, c'est aussi la reprise de la gestion des dossiers du quotidien ; ceux qui nous impactent directement, mais aussi ceux que nous étudions avec nos partenaires des communes voisines et de la Communauté des Communes de la Région de Guebwiller. Dans ce cadre, les Maires de Wuenheim, Jungholtz, Rimbach & Rimbach-Zell et Hartmannswiller ont été reçus à la

Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller pour l'étude "Projet de construction et gestion d'un périscolaire à Wuenheim".

A la CCRG, c'est une étude d'optimisation du fonctionnement de la collecte des déchets ménagers et assimilés qui est au cœur des réflexions ; une étude analysant les avantages et inconvénients : RIOM vs TEOMI [RIOM = redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères / TEOMI = taxe d'enlèvement des ménagères incitative] sujet que je vous développerais plus en détail dès que nous aurons les éléments.

Au secrétariat de la mairie, aussi, nous aurons à faire face à des changements. En effet, M. Jonas Donischal a donné sa démission pour raisons personnelles et pour se consacrer à une autre mission ; nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Dans l'attente de l'arrivée de son successeur, avec les adjoints et Mme Valérie Christ, nous mettons les bouchées doubles pour assumer la gestion quotidienne. Soyez assurés de notre disponibilité et dévouement.

Très amicalement.

Guy HABECKER
Maire de Jungholtz ■

LE MOT DU MAIRE

Horaires d'ouverture de la Boulangerie-Epicerie



	Fermé	
Lundi		
Mardi		
Mercredi	7h00 à	17h30 à
Jeudi	12h00	18h30
Vendredi		
Samedi	7h15 à 12h	-
Dimanche	7h à 12h	-

Mais au fait, c'est quoi Banette ?

Des valeurs artisanales oui, mais d'aujourd'hui !

Chaque pain Banette est unique comme les mains qui l'ont fait. Contrairement à certaines idées reçues, il n'y a pas de fabrication industrielle standardisée qui donnerait un goût constant et uniforme chez tous les boulangers "Banette".

Chaque artisan a son propre tour de main, fruit de son talent et de son expérience. Chaque jour votre boulanger réussit un tour de magie en transformant un peu de farine et d'eau en un bouquet d'arômes uniques et chatoyants !

Loi

Saviez-vous que selon les études des démographes, le nombre de personnes de plus de 85 ans va quadrupler d'ici à 2050 ?

Actuellement déjà il y a d'avantage de personnes de plus de 60 ans que de moins de 20 ans et l'augmentation de l'espérance de vie va accélérer cette tendance.

Qu'en est-il à Jungholtz ?

Les retraités et les pré-retraités représentaient 19 % de la population en 2005. [Statistiques - Conseil Général].

La collectivité toute entière doit donc faire face à ce défi, du choc démographique. **La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement a été votée en 2015, elle sera mise en application en 2016, mais faute de moyens, les familles en seront de leur poche ...**

Voici un tour d'horizon des principales mesures de cette loi, relative à l'adaptation de la société au vieillissement :

- anticiper les conséquences du vieillissement de la population et inscrire cette période de vie dans un parcours répondant le plus possible aux attentes des

personnes en matière de logement, de transports, de vie sociale et citoyenne, d'accompagnement.

- donner la priorité à l'accompagnement à domicile afin que les personnes âgées puissent vieillir chez elles dans de bonnes conditions.
- renforcer les droits et libertés des personnes âgées, apporter une meilleure protection.

A noter : La création du portail

www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr.



Pour les personnes âgées

Portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches

Vivre à domicile

Vivre ailleurs temporairement

Choisir un hébergement

Révision des listes électorales

A l'occasion de l'élection présidentielle et des élections législatives de 2017, et si vous êtes nouvel arrivant à Jungholtz, pensez à vous inscrire sur les listes électorales.

Dix millions de citoyens sont mal-inscrits ou non-inscrits sur les listes électorales. Soit 24 % du corps électoral.

Ces quatre affiches illustrent l'un des angles essentiels de la campagne sur l'inscription, après un déménagement.



Affiches téléchargeables sur le site de l'Association des Maires de France : <http://www.amf.asso.fr>

Elections	Date (ou année)	mandat
Présidentielle	1er tour : 23 avril 2017 2ème tour : 7 mai 2017	5 ans
Législatives	1er tour : 11 juin 2017 2ème tour : 18 juin 2017	5 ans
Européennes	2019	5 ans
Municipales	2020	6 ans
Départementales	2021	6 ans
Régionales	2021	6 ans



La date limite d'inscription est fixée au 31 décembre 2016.

Les jeunes qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2017, doivent également s'inscrire s'ils n'ont pas été inscrits d'office suite au recensement militaire.

L'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire pour les personnes qui ne sont pas encore inscrites (suite à un déménagement par exemple). Il vous suffit de vous présenter en mairie avec la photocopie de votre carte nationale d'identité en cours de validité et la photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom. Dans le cas où vous êtes hébergé(e) (parent ou tierce personne) vous devez fournir une attestation d'hébergement, un justificatif de domicile et la photocopie de la carte d'identité de la personne qui vous héberge.

On peut désormais s'inscrire par internet ou par courrier en remplissant un

formulaire téléchargeable sur le site du Ministère de l'Intérieur ou de l'Insee (clé de recherche : formulaire liste électorale). Il faudra ensuite le renvoyer par internet ou par La Poste avec, obligatoirement, une copie numérique ou papier d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Difficile de faire plus simple et plus rapide !

Vous pourrez ainsi exprimer votre opinion aux élections présidentielle et législatives de 2017.

Pensez aussi à effectuer les démarches nécessaires si vous souhaitez voter par procuration.

ouverture exceptionnelle de la Mairie le 31 décembre 2016 de 10h à 12h

Grands Anniversaires

Les seniors font partie des forces vives de la commune, ce sont des personnes ressources, tant dans leurs actions d'embellissement de l'environnement pour certains, par l'entretien de leurs jardins et balcons que par leur apport de connaissances historiques du village, et bien d'autres actions quotidiennes encore.

Il est donc tout naturel que la municipalité, avec leur accord, leur rende hommage lors d'un grand anniversaire.

Pour ceux qui ne sont plus en activité, il est important de conserver un lien social et d'entretenir des moments conviviaux. Tout moment de rencontre, d'échange et de partage est précieux et doit être encouragé pour le plaisir de se retrouver et de vivre des moments agréables ensemble.

Il y a quelques jours le Maire et les adjoints ont eu le plaisir d'aller à la rencontre de deux habitants de Jungholtz pour fêter avec eux l'entrée dans une nouvelle décennie ... 80 ans

Il faut dire qu'à Jungholtz nos aînés sont en forme, sûrement le bon air de la montagne ...



brossées, du jeune crocodile [désolé, seuls les initiés comprendront cette pointe d'humour] ! ...

Quelle belle leçon vous nous donnez ainsi par votre bonne humeur et votre joie de vivre ! Vos enfants peuvent être fiers de vous, et comme vous le dites si justement : "dans ma tête, moi, je n'ai pas 80 ans !"

Le 26 Septembre, ce fut au tour de **M. Gilbert GUEBEL** de rejoindre le club des octogénaires de Jungholtz.

Gilbert et son épouse Jeanne nous ont conviés à passer un agréable moment avec eux en cette soirée d'anniversaire. Un moment fort convivial autour d'un verre, tout en dégustant des canapés et de succulentes pâtisseries.



Au détour de la conversation ont aussi été évoqués des souvenirs liés au travail avec notamment son 'job', dès le lendemain de son mariage avec Jeanne ! au restaurant du Ballon de Jungholtz tenu par ses beaux parents, à cette époque, et son travail à mi-temps au presbytère de Thierenbach auprès du curé Christen.

Et si une intervention chirurgicale à la veille de ses 50 ans a pu limiter Gilbert GUEBEL, physiquement, cela n'a en rien entamé sa volonté de toujours se surpasser, de repousser ses limites. Il est persuadé que c'est la meilleure manière de rester jeune, de s'offrir des moments de plaisir, et ça marche plutôt bien.



Ainsi, le 30 Août, M. le Maire accompagné des adjoints sont venus remettre un panier fleuri et garni à **Mme Simone HOFFERLIN née LODA le 29/08/1936**, pour fêter avec elle et les siens ses ... 80 ans !



Une rencontre chaleureuse dans cette coquette maison fleurie de la rue du Château, sur les hauteurs de Jungholtz où elle coule des jours paisibles devant un paysage à couper le souffle. Enfin pour les jours paisibles, il faudra y regarder à deux fois, car Simone HOFFERLIN est toujours aussi alerte, dynamique et pleine d'entrain...

Que de souvenirs évoqués, de rires partagés, et d'histoires racontées ; souvenirs de ses nombreuses années dans des contrées lointaines... où elle a suivi son mari au gré de ses déplacements militaires.

Quel beau moment ! On a jasé et bien rit tout le long de la soirée, et même admiré les dents blanches, fraîchement



Sans oublier Claude et Estelle, les enfants, les petits-enfants et arrière petits-enfants et ... les voyages ...

Joyeux Anniversaire

Merci à vous pour ces instants sympathiques de partage, au nom de la municipalité nous vous souhaitons de continuer dans cette voie durant encore de nombreuses années.

Et selon la citation de Pierre Dac : "Je connais un moyen de ne pas vieillir : c'est d'accueillir les années comme elles viennent et avec le sourire... un sourire, c'est toujours jeune !"

Sport équestre



La **Fédération Française d'Équitation** a transmis un courrier à la Mairie de Jungholtz pour informer qu'un cavalier de la commune inscrit au centre équestre 'Les Ecuries du Ritzenthal' a brillamment participé au Championnat de France d'équitation.

Conquérir un titre ou une médaille lors du championnat de France est un événement majeur dans la vie d'un cavalier et de son établissement équestre. Cette performance concrétise le travail quotidien mené par le club dans un esprit éducatif et sportif.

Nous pouvons donc féliciter **Marie Yolaine STURKEN** qui a obtenu la 2^{ème} place dans la discipline : Complet d'équitation, Championnat Prop.-CCE Amateur 2 Jeune.

MÉDAILLE DE LA FAMILLE

Promotion de la Fête des Mères 2017

Références : Code de l'action sociale et des familles (articles D.215-7 à D.215-13)



Arrêté du 24 juin 2015 du ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes relatif à la médaille de la famille.

A l'instar des années précédentes, les demandes d'attribution de la Médaille de la Famille sont déposées, contre récépissé, à la mairie du domicile des candidats. Elles sont toutefois établies, depuis le 1er septembre 2015, sur un formulaire conforme sous le numéro CERFA 15319*01, disponible sur le site internet à l'adresse suivante : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15319.doc

Au titre de la promotion de la Fête des Mères 2017, **la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 30 novembre 2016.**

LES BENEFICIAIRES

Peuvent obtenir la Médaille de la Famille, tout parent qui a :

- élevé au moins 4 enfants de nationalité française,
- dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans,
- et qui a fait un constant effort pour élever ses enfants dans les meilleures conditions matérielles et morales possibles.

Peuvent également prétendre à l'obtention de la médaille de la famille :

- toute personne ayant élevé seule pendant au moins 2 ans ses frères et sœurs, suite au décès de ses parents,
- toute personne ayant élevé pendant au moins 2 ans un orphelin avec lequel elle a un lien de parenté,
- tout veuf ou toute veuve de guerre ayant élevé seul 3 enfants,
- toute autre personne ayant œuvré de façon remarquable dans le domaine de la famille.

ATTRIBUTION

L'attribution de la médaille de la famille est purement honorifique. Les titulaires reçoivent une médaille et un diplôme. Les titulaires de la médaille ont le droit de porter leur insigne et leur médaille en public.

LES FORMULAIRES

Les formulaires de candidature peuvent être téléchargés sur le site internet de la préfecture du Haut-Rhin (<https://www.haut-rhin.gouv.fr>)

Ils devront impérativement être retournés, complétés par l'avis motivé du Maire (page 5 du formulaire) à l'adresse suivante :

UDAF du Haut-Rhin
A l'attention de Madame Katia HANSER
Responsable du Service Médaille de la Famille
7 rue de l'Abbé Lemire
Bâtiment A - 2ème étage - CS 30099
68025 COLMAR Cedex - Tél. 03 89 30 33 12. ■

Signalétique

Mise en place d'une signalétique renouvelée permettant l'orientation vers la salle polyvalente. Le panneau est à présent placé de manière plus visible, en amont de la rue Henri Latscha.

Traçage au sol dans la rue de l'usine permettant à la fois la sécurisation de l'entrée de la rue et laissant un espace piéton tout le long de la rue.





Journée du Patrimoine Vivre au Moyen Âge à Jungholtz



Grand succès pour cette nouvelle édition des journées du patrimoine. Le **17 septembre 2016**, plus de 50 personnes se sont rassemblées à l'entrée de la rue des Tuiles pour rejoindre M. Bertrand RISACHER qui avait accepté la mission de guide/conférencier pour une sortie pédestre sur les lieux du château de Jungholtz.

La ballade, fort intéressante, nous a menés dans la rue du château au pied des derniers vestiges du donjon. Puis Bertrand nous a menés dans les douves, aujourd'hui occupées par le cimetière israélite, l'un des plus anciens d'Alsace.



Le château

Le château de Jungholtz fut bâti sur une éminence naturelle dominant le village à environ 340 mètres d'altitude. Il était situé à l'entrée de la vallée, à la limite des terres de l'évêque de Strasbourg et des possessions des Habsbourg. Du haut de la colline on porte le regard sur la plaine d'Alsace, la Forêt Noire et le Jura. Cela faisait du château de Jungholtz l'une des meilleures forteresses de la province. Le château aurait été construit pour protéger le monastère de Thierenbach.

A partir de 1220 apparaît une famille de chevaliers de Jungholtz. La présence d'un seigneur prouve l'existence de la forteresse éponyme. La première mention du château date de 1259 lorsque les frères Jean, Conrad, Egenolf et Wernher von Jungholtz et leur cousin Cuno offrent leur château à l'évêque de Strasbourg et le reprennent en fief. Cet accord de 1259 est également la charte de fondation du village de Jungholtz (qui fêtera donc son 760^{ème} anniversaire en 2019).

Après l'extinction de la famille de Jungholtz au 14^{ème} siècle, le château passa aux Ratolsdorf, puis aux Stauffenberg et enfin aux Schauenbourg qui en restèrent propriétaire de 1475 jusqu'à la Révolution.

Il fut vendu en 1793 comme bien national et détruit au cours du 19^{ème} siècle.

Bertrand RISACHER ■
(Extrait de la Conférence)



■ ■ ■ Rentrée scolaire



Le jour de la rentrée : entre pleurs, joie et enthousiasme

Après deux mois de vacances, les élèves ont entamé une nouvelle année scolaire ! La rentrée scolaire est toujours un jour important pour les jeunes...

Oh, quelle journée ! journée mémorable pour les uns, la pire pour les autres ; la rentrée scolaire est un véritable rituel et un passage obligatoire... Une expérience unique pour chacun, mais le premier jour de classe ne concerne pas seulement les enfants : c'est aussi la rentrée des parents ! avec le changement des habitudes quotidiennes et l'adaptation du planning aux programmes des classes des enfants.

Et vous, en tant qu'enfant, **comment était votre premier jour d'école ?**



|| Travaux



Le grand chantier de rénovation des rues Creuse, Ballon et Sudel est en bonne voie. Les divers opérateurs qui interviennent sur le chantier se mobilisent pour respecter les délais. **Le chantier devrait en principe se finaliser pour fin novembre.**

Les travaux ne s'arrêtent pas là !

Dès à présent il convient d'envisager l'aménagement de la place, entre la cour de récréation et la rue de Rimbach, mais aussi de chiffrer et dessiner le projet d'aménagement des places 'arrêt minute', de la place d'arrêt pour le bus scolaire.

Sachant que le réseau eau de ce secteur est vétuste, son remplacement devrait se faire un an au moins avant d'engager les travaux d'aménagement requis sur ce secteur de la route départementale.



Le Conseil Municipal a approuvé qu'une étude de maîtrise d'ouvrage avec la CCRG soit signée. Cette étude portera sur l'aménagement de la rue de Rimbach et de la place de la mairie, intégrant tous les travaux nécessaires sur les réseaux eau et assainissement se trouvant sur l'emprise de la zone couverte par l'étude. ■

Dons



L'Association Coup de Cœur a du cœur ...

Le 16 septembre 2016, une double cérémonie, empreinte d'une grande émotion, s'est déroulée à la mairie de Jungholtz.

La première s'est déroulée en présence de Mme Karine PAGLIARULO, conseillère départementale, du Docteur Bruno AUDHUY, président du Comité du Haut-Rhin de la Ligue contre le cancer, de M. le Maire Guy HABECKER et de membres de l'Association Coup de Cœur.

Au cours de cette rencontre, M. Francis LAUCHER, Président de l'Association Coup de Cœur a remis au Docteur Bruno AUDHUY un chèque de 1500 euros. M. Francis LAUCHER a relevé que ce geste de générosité au profit des enfants malades du canton, a pu se faire grâce aux fonds récoltés par l'association Coup de Cœur, notamment lors de l'organisation des marchés aux puces du village.



Dans un deuxième temps l'Association Coup de Cœur a remis un chèque de 500 € à Mme Claudine GRAWEY pour la coopérative scolaire. Un geste qui va permettre à l'école maternelle de renouveler le parc à vélo.

Le chiffre

6224 €

La population de Jungholtz a fait preuve d'une grande générosité lors de la quête pour la Ligue contre le cancer. En effet, la somme de 6224 € a été récoltée à cette occasion. Cette somme a été remise à la Ligue du Haut-Rhin.

Les quêteurs, Madame KILLY et Madame MANZONI remercient les villageois pour leur accueil chaleureux.

Les personnes qui n'ont pas été contactées, pendant la campagne peuvent envoyer directement leur don à la Ligue, Comité du Haut-Rhin, 11 rue Camille Schlumberger à Colmar.

anil
Agence Nationale
pour l'Information
sur le Logement

ADIL DU HAUT-RHIN

31 av. Clemenceau
68000 Colmar
Tél : 03 89 21 75 35
Email : [contact\[at\]adil68.fr](mailto:contact[at]adil68.fr)

**vous achetez,
vous construisez**

**vous êtes
locataire**

**vous êtes
propriétaire**

L'ANIL vous apporte une information
complète, neutre et gratuite sur toutes
les **questions de logement** !

Vous êtes propriétaire d'un bien, vous avez besoin de conseils juridiques et/ou fiscaux neutres et objectifs, les conseillers-juristes de l'ADIL 68 sont là pour vous renseigner, par téléphone ou sur rendez-vous : **Guebwiller-73 rue de la république.**

L'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL) a été créée en 1975 sous l'impulsion des pouvoirs publics, pour contribuer à **l'accès de tous à l'information, sur l'ensemble des thématiques liées au logement.**

L'ANIL a pour mission de susciter la création des Agences Départementales d'Information pour le Logement (ADIL) et d'**apporter un appui permanent à leur fonctionnement en matière de documentation, d'information, de formation et d'études.**

En tenant compte des spécificités locales, les ADIL apportent au public un conseil gratuit, neutre et personnalisé sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales relatives au logement et à l'urbanisme et leur proposent des solutions adaptées à leur situation personnelle.

L'ADIL assure également des permanences décentralisées (sans rendez-vous)
Guebwiller : le 3^{ème} mercredi du mois de 9h00 à 12h00 à la Mairie au 73 rue de la République

Etat Civil

Grands Anniversaires (70 ans et plus)



OCTOBRE

FALLECKER née BAUDOUIN	Andrée	31/10/1930
MOEGEN née FLORIAN	Renée	06/10/1932
SCHERMESSE	Raymond	13/10/1934
STOECKLE	André	15/10/1939

NOVEMBRE

APPELSHAUSER	Edmond	24/11/1929
APPELSHAUSER née MOUREY	Josiane	02/11/1937
DARY	Dominique	22/11/1932
GUEBEL née TSCHAEN	Jeanne	30/11/1935
HERTRICH née OHLMANN	Brigitte	18/11/1944
KILLY	Jean-Claude	11/11/1945
LO PRETI	Dominique	27/11/1946
MEYER	Emile	13/11/1940
ROSEMARY	Julien	08/11/1937

DECEMBRE

BIHRY	René	10/12/1929
ERISMANN	Jean Louis	15/12/1946
FEDER née ARNOLD	Madeleine	27/12/1929
LAUCHER	Marcel	06/12/1939
LAUCHER	Pierre	28/12/1942
LEDERMANN	Gilbert	09/12/1942
ROTHUT née KAUFMANN	Marie Claire	01/12/1945
SCHICKEL née FRANCK	Marie	03/12/1938
TSCHAEN	Alfred	28/12/1937

Dates à noter

21 Oct.	Broyage déchets Verts
11 Nov.	Cérémonie de commémoration des municipalités de Jungholtz, Rimbach et Rimbach-Zell 9h30 : monument aux morts de RIMBACH 10h00 : monument aux morts de RIMBACH ZELL 10h30 : monument aux morts de JUNGHOLTZ et vin d'honneur dans la salle du conseil municipal.
20 Nov.	Fête Patronale des Musiciens - Sainte Cécile
entre le 2 et le 22 Déc.	M. Alain Haeffelé sillonne le Haut Rhin de village en village pour vendre des sapins de Noël. 10 jours avant son passage à Jungholtz il placera un panneau indiquant la date et l'heure de son passage.
4 Déc.	Fête de Saint Nicolas Visite du village par Saint Nicolas à partir de 15h. Vers 16h30 Chocolat chaud & Manalas à la salle Polyvalente (inscription requise)
3 & 4 Déc.	Marché de Noël Salle polyvalente
11 Déc	Age d'Or - Repas de Noël pour les seniors Salle polyvalente
6 Jan. 2017	Vœux du Maire
14 Janv.	Crémation des sapins de Noël à la nuit tombée Organisé par les Sapeurs Pompiers Parking de la salle polyvalente
14 & 15 Janv.	Exposition Avicole Dimanche midi (sur réservation) repas organisé par l'Association des Aviculteurs de Jungholtz



Sécurité des écoles : anticiper, sécuriser et savoir réagir



Dans le contexte de la menace terroriste, les directives ministérielles préconisent de déployer une stratégie qui repose sur trois piliers : anticiper, sécuriser et savoir réagir.

L'AMF [Association des Maires de France] rappelle que les maires et présidents d'intercommunalité sont particulièrement soucieux de sécuriser au mieux les écoles et leurs abords mais

demandent des informations plus précises sur les points de vigilance en matière de sécurisation des locaux, ce que n'apportent pas les différents textes publiés par le ministère. Dans le contexte actuel de baisse des dotations, l'AMF a également fait part de la forte préoccupation des élus sur le coût des travaux demandés dans le cadre des PPMS [Plan Particulier de Mise en Sécurité]. ■

En bref...

Broyage des végétaux

Comme l'an passé, le broyeur des végétaux de la Com-Com sera installé sur le parking de la salle polyvalente le

Vendredi 21 Octobre de 9 h à 17 h.

Vous pouvez déposer vos tailles de haies et branchages et récupérer du broyat, si vous le souhaitez.

Présentation obligatoire du badge.



MAIRIE HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi	9h à 12h	17h à 19h
Mardi	-	14h à 16h
Jeudi	9h à 12h	-

ou sur rendez-vous : 03 89 62 22 11
@ mairie.jungholtz@wanadoo.fr
Permanence des élus le **lundi de 18h à 20h.**